



**CLUB
HIPPIQUE
L'ÉPERON**



Rallye Genève
Société hippique



Les
Écuries de Vulbens

REGLEMENT DU SAUT-CROSS D'ENTRAINEMENT DU DIMANCHE 2 AOUT 2015

Il s'agit d'une épreuve d'entraînement en 2 parties:

- 1ère partie: parcours de CSO
- 2ème partie: parcours de terrain (cross)

Après avoir terminé son parcours de CSO, le jury redonne le départ au cavalier qui enchaîne sur le parcours de cross.

Pour les 3 épreuves

CSO: barème A au chrono selon le règlement de CSO

Temps: tout dépassement du temps accordé sera pénalisé d'un point par seconde de dépassement.

Le jury peut autoriser un cavalier éliminé à terminer son parcours.

Le cavalier éliminé peut cependant prendre le départ au cross.

Il est alors pénalisé de 40 points.

CROSS

Chaque refus est pénalisé de 20 points. Un second refus au même obstacle est pénalisé de 40 points. Un troisième refus est éliminatoire. Le jury peut autoriser le cavalier à terminer son parcours.

Une chute du cavalier ou du cheval est éliminatoire.

Temps: tout dépassement du temps accordé sera pénalisé d'un point par seconde de dépassement.

Le jury peut arrêter à tout moment un cavalier dont il juge le niveau d'équitation insuffisant ou un cheval dont il considère que la condition physique ou l'état n'est pas suffisant pour participer à la manifestation.

Il peut prendre toute décision qui lui semblera utile ou nécessaire en particulier quant à la sécurité. Ses décisions sont sans appel.

Un cheval peut participer au plus à 2 épreuves.

Par cavalier on entend cavalier ou cavalière.

Par cheval on entend cheval ou poney.

LE PORT D'UNE BOMBE OU CASQUE ET D'UNE PROTECTION DORSALE CONFORME EST OBLIGATOIRE.

Le port des éperons est facultatif, la cravache de saut est autorisée.

Le classement se fait au total des points des 2 parcours. En cas d'égalité de points, c'est le résultat du cross qui départage. En cas de nouvelle égalité, c'est le temps le plus proche du temps idéal du cross qui départage.